

COMMUNE DE CORSCIA

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA - Joseph MELGRANI -
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT -
- Antoine PINNA -
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Henri PINNA, Notaire à AJACCIO, le 20 décembre 2022, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

- 1) Monsieur René VILLARD, demeurant à TOURVES.
Né à MARSEILLE le 7 mai 1958 ;
- 2) Monsieur Daniel VILLARD, demeurant à BONIFACIO.
Né à MARSEILLE le 18 juin 1954 ;
- 3) Madame Aline Elisabeth VILLARD, demeurant à SAIN MAXIMIN.
Née à MARSEILLE le 19 août 1950 ;
- 4) Madame Nicole SAMOURIAN veuve MAUREL, demeurant à CALACUCCIA.
Née à MARSEILLE le 27 octobre 1949 ;
- 5) Monsieur Jean Antoine COSTA, demeurant à BORGIO.
Né à MARSEILLE le 5 février 1935 ;
- 6) Madame Marie-Jeanne Roberte Monique COSTA, demeurant à LUCCIANA.
Née à BONDAROY le 20 novembre 1940 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédés tant directement que du chef de leur auteur, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A CORSCIA (HAUTE CORSE)

- 1) Dans un ensemble immobilier cadastré section D lieudit **COSTA** N°94 pour 00 a 68 ca.
Le lot numéro 3 soit un appartement au rez-de-chaussée inférieur et supérieur ;
- 2) Diverses parcelles cadastrées section C lieudit **TERRAJO** N°275 pour 00 a 85 ca, lieudit **SALGI** N°439 pour 04 a 44 ca, section D lieudit **PRUMATICCIA** N°642 pour 02 a 46 ca et section E lieudit **PETRALI** N°246 pour 15 a 85 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Henri PINNA